



Rapport d'orientation

2021 – 2024

SPEG

**SYNDICAT DES PERSONNELS DE L'EDUCATION
EN GUADELOUPE**

« On lékòl pou sèvi Gwadeloup »

Table des matières

INTRODUCTION	2
I) LA SITUATION DE L'ÉCOLE AUJOURD'HUI DANS L'ACADEMIE GUADELOUPE	2
A) DANS L'ACADEMIE GUADELOUPE	2
B) DANS LES SECTEURS DU SYSTEME EDUCATIF	9
1) LA SITUATION DE L'ÉCOLE DANS L'ACADEMIE DE GUADELOUPE AU PRIMAIRE	9
2) LA SITUATION DE L'ÉCOLE AU SECONDAIRE DANS L'ACADEMIE DE GUADELOUPE.....	10
3) LA SITUATION DANS LE SUPERIEUR.....	13
4) LA SITUATION DANS LE SECTEUR ADMINISTRATIF.....	15
C) LE CAS PARTICULIER DE MARIE -GALANTE	15
1) La problématique des moyens	Erreur ! Signet non défini.
2) La problématique de l'éloignement	16
3) Le problème des infrastructures	Erreur ! Signet non défini.
D) LA SITUATION DE L'ÉCOLE A SAINT MARTIN	17
5) L'IMMIGRATION	17
6) BILINGUISME ET MULTILINGUISME.....	17
II) LES AXES D'ORIENTATION	18
A) RELANCER LE TRAVAIL PÉDAGOGIQUE	18
B) FAIRE QUE LA REUSSITE EDUCATIVE DANS NOTRE ACADEMIE SOIT UNE RÉALITÉ	20
1) DES REFORMES INADAPTEES.....	20
2) FONCTIONNEMENT DE L'INSTITUTION	20
3) ABSENCE D'INSCRIPTION DE L'ÉCOLE DANS SON ENVIRONNEMENT IMMEDIAT.....	21
4) DIFFICULTE ACCRUE DU METIER ET INSUFFISANCE DE LA FORMATION INITIALE ET CONTINUE DES ENSEIGNANTS.....	21
5) RELATIONS ENTRE LES FAMILLES.....	22
6) RELATIONS ENTRE LES PARTENAIRES.....	22
C) AMELIORER LES CONDITIONS DE TRAVAIL DANS L'ÉDUCATION EN GUADELOUPE	23
D) LUTTER POUR UNE ÉCOLE AU SERVICE DU DEVELOPPEMENT DE LA GUADELOUPE	28
E) FIDÉLISER ET RENFORCER LA SYNDICALISATION	31
CONCLUSION	32

INTRODUCTION

Le système éducatif dans l'Académie de Guadeloupe est en échec. Échec dans la construction et la formation d'un Homme guadeloupéen en accord avec son environnement, conscient de son histoire et de la place de son pays dans le monde.

Cette École nie toutes les caractéristiques de notre pays, et cherche à construire un simulacre de citoyen français et européen, avec les repères de la culture, la langue, l'histoire et la civilisation occidentales. Les politiques de l'Éducation Nationale française, les programmes, les différentes réformes sont appliquées comme dans n'importe quelle région de France malgré toutes les voix qui depuis plus de trente ans mettent en garde contre cette négation de nos réalités.

Notre langue, notre histoire, notre culture ne sont toujours pas reconnues comme il se doit et ne trouvent toujours pas la place qui est la leur au sein de l'École en Guadeloupe et dans les Îles du Nord. Le bilinguisme est une richesse qui caractérise les élèves en Guadeloupe et à Saint Martin mais n'est pas suffisamment reconnu et exploité.

La Guadeloupe demeure, en somme, une colonie exploitée économiquement, dominée politiquement et opprimée culturellement.

I) LA SITUATION DE L'ÉCOLE AUJOURD'HUI DANS L'ACADEMIE GUADELOUPE

A) DANS L'ACADEMIE GUADELOUPE

Le système éducatif dans l'Académie Guadeloupe aujourd'hui se caractérise par :

- Des retards dès la maternelle qui s'amplifient tout au long de la scolarité au primaire et au secondaire.
- Plus de 1000 élèves sortant chaque année du système scolaire sans aucun diplôme ou avec des niveaux de formation trop faibles pour leur permettre une insertion sociale et professionnelle,
- De nombreux jeunes collégiens sans affectation à l'issue de la troisième ou affectés par défaut dans certaines filières professionnelles ou en filière générale,
- Un taux de réorientation en lycée trop important à la fin de l'année de seconde
- Un élève sur trois d'une classe d'âge obtenant le BAC.

- Un taux d'échec en première année de licence de près de 75% et un taux de déperdition (abandon en cours d'année) de 41% au pôle Guadeloupe de l'UA,
- Le développement des « pôles d'excellence » que sont les classes préparatoires aux grandes écoles, arbre qui cache l'échec du système.

C'est donc un système élitiste plaqué sur une réalité d'échec important et qui nous laisse en héritage, après plus de 100 ans d'existence : 25% d'illettrisme, des conditions de travail insupportables dans les établissements scolaires, une incapacité pour beaucoup de nos jeunes de s'intégrer dans la société et le monde du travail guadeloupéens, un climat social tendu. Or, l'un des rôles du système scolaire est de permettre aux élèves de se construire en tant qu'individu et de préparer leur avenir.

Force est de constater que le système éducatif est en faillite dans l'Académie de Guadeloupe. Les multiples, successives et inadaptées réformes* de l'Éducation Nationale n'ont pu améliorer la situation.

**1982 : Alain Savary, « la rénovation du collège unique »*

1989 : la loi « Jospin », la loi d'orientation sur l'éducation

1993-2005 : de François Bayrou à Ségolène Royal

2005 : François Fillon, la loi d'orientation pour l'avenir de l'école

2009 : Luc Chatel et la réforme du lycée

2013 : Vincent Peillon, la loi de refondation de l'École de la République

2013 : la réforme des rythmes scolaires

2016 : Najat Vallaud-Belkacem et la réforme du collège

2018 : Jean-Michel Blanquer et « l'École de la confiance »

Certes, on ne peut nier que certains élèves arrivent à tirer leur épingle du jeu et ont un excellent parcours scolaire, néanmoins trop d'entre eux restent sur le bord du chemin.

Ce constat sévère est malheureusement réaliste.

De nombreuses causes génèrent cet échec massif des élèves :

- Rupture avec l'institution

De plus en plus d'élèves rejettent le système scolaire car ils ne comprennent pas sa finalité. Ils sont, en majorité, rétifs au travail, et montrent peu d'intérêt pour l'apprentissage.

Leur relation à l'école a pris un tournant négatif. L'institution n'incarne plus le travail mais la consommation. Le passage systématique dans la classe supérieure y contribue, il agit comme un leurre qui met à mal le sens de l'effort. L'élève croit que tout lui est dû, il n'a plus de défi à relever, ne voit pas l'intérêt d'engranger des savoirs et poursuit son cursus avec

des bases qui sont de plus en plus fragiles. La curiosité intellectuelle lui fait cruellement défaut. Par ailleurs, les obligations fondamentales de la scolarité (ponctualité, assiduité, rigueur...) ne lui inspirent plus le respect.

- **Rupture avec son environnement immédiat**

Le système ne lui apprend plus à s'inscrire dans son environnement immédiat et à construire son identité. La méconnaissance des réalités historique, géographique, culturelle, sociale, économique de nos territoires le pénalise car elle ne lui permet pas de se réconcilier avec sa propre culture et l'empêche de s'enrichir au contact des autres cultures.

La timide intégration de la langue créole et de l'anglais dans la scolarité ne favorise pas le plurilinguisme. Or, la maîtrise orale et écrite de nos langues est indispensable pour fonder la diversité culturelle et linguistique.

- **L'inadaptation des programmes**

Les programmes nationaux actuels ne permettent pas aux élèves de l'Académie de Guadeloupe de contextualiser et de donner suffisamment de sens à leurs apprentissages.

L'adaptation des programmes est de la responsabilité de l'institution, la liberté pédagogique ne saurait être la seule réponse, car ce serait souvent prétexte à ne rien faire. En outre, cela obligerait la formation initiale et continue, à fournir des outils efficaces aux enseignants qui se retrouvent fréquemment démunis.

- **La timide prise en compte des élèves à besoins particuliers.**

L'Académie de Guadeloupe fait peu de cas des élèves à besoins éducatifs particuliers (élèves reconnus en situation de handicap, élèves en grande difficulté scolaire et/ou sociale, élèves dits intellectuellement précoces, élèves allophones et tout autre type de besoins éducatifs particuliers). Or tout élève a droit à une éducation de qualité quels que soient ses exigences.

- **Un illettrisme élevé et persistant**

L'Académie de Guadeloupe est très fortement concernée par le problème de l'illettrisme. Un rapport de la Mission relative à la lutte contre l'illettrisme datant d'octobre 2019 indique que le taux d'illettrisme constaté parmi les jeunes recensés au cours de la Journée Défense et Citoyenneté (JDC) en Guadeloupe s'élève à 16% en 2015.

L'Agence Nationale de Lutte Contre L'Illettrisme, quant à elle, estime à 20 % en moyenne le taux de Guadeloupéens (de 16 à 65 ans) concernés par l'illettrisme, contre 7% en France.

- **Un taux d'absentéisme élevé**

Pas moins de 800 à 1000 élèves quittent l'école chaque année sans aucun diplôme. L'absentéisme en est une des causes. Une étude de la Direction de l'Evaluation de la Prospective et de la Performance portant sur les années 2013 et 2014 met en évidence le fait que la Guadeloupe soit le département où l'absentéisme des élèves est le plus élevé, avec un taux de 2,7%. Tout ceci démontre une fois de plus que l'école ne remplit pas pleinement son rôle dans l'académie.

- **Un plurilinguisme dans les territoires**

Du fait de leur histoire et leur situation géographique, plusieurs langues se côtoient dans ces territoires.

En effet la Guadeloupe présente un contexte sociolinguistique caractérisé par la présence de deux langues : le créole, la langue régionale parlée par la majorité des habitants dans leur vie quotidienne, le français, la langue de scolarisation. Il est à noter que dans le bassin caribéen, le créole représente une langue d'échange avec les autres îles ou régions où il est également parlé (La Dominique, Haïti, Sainte Lucie, La Floride entre autres), cependant au sein de l'académie, son enseignement n'est toujours pas généralisé.

En raison de sa situation géographique et de son statut de RUP (Région Ultra Périphérique), la Guadeloupe est aussi un lieu d'immigration en provenance majoritairement des îles de la Caraïbe mais aussi d'autres parties du globe. Pour nombre d'élèves, le français n'est donc pas la langue maternelle. Ces élèves issus de l'immigration parlent anglais, créole, espagnol, portugais, chinois, etc. Dans les cours de récréation, le créole est souvent entre eux la langue véhiculaire.

- **Une gestion très insatisfaisante de l'enseignement de la LVR**

Dans le premier degré en 2018, on ne comptait que 12 classes bilingues pour 321 élèves. Puis en septembre 2020, 12 filières bilingues ont été créées. Ainsi seuls 585 élèves sur les 38000 que compte l'académie bénéficient d'un enseignement bilingue.

Par ailleurs, peu d'élèves ont la « possibilité de poursuivre en classe de sixième l'apprentissage d'une langue vivante autre que l'anglais débutée à l'école primaire », il n'y a donc pas de diversification des secondes langues à partir de la classe de 5ème, encore moins le créole, enseignement souvent décrié ou négligé par les chefs d'établissement eux-mêmes. C'est une attitude contraire aux recommandations de l'arrêté de 2007 sur le CECRL qui préconise « qu'aucun jugement de valeur » ne soit porté sur les langues enseignées. En effet, la réticence voire parfois le refus de certains chefs d'établissement contraint les élèves et les familles à restreindre volontairement leur choix, en dépit de la possibilité offerte par les textes.

Si d'après les chiffres de l'académie, le nombre d'élèves bénéficiant de l'enseignement de la LVR dans le second degré, augmente d'année en année, cet enseignement n'est bien souvent qu'un saupoudrage puisqu'un grand nombre d'heures de LVR est assuré par des enseignants contractuels, sans garantie de reconduite d'une année sur l'autre. De plus, la multiplication des Blocs Moyens Provisoires dans beaucoup établissements et ce, depuis de plusieurs années, accroît le nombre de TZR et augmente le nombre de personnels en situation de précarité.

Ce système ne permet donc pas l'élaboration de projets sur la durée et n'encourage pas la pérennisation ni le développement de l'enseignement du créole particulièrement en collège. Par exemple le dispositif de classe bilangue n'est présent que dans certains collèges appartenant à un réseau d'éducation prioritaire et la continuité pédagogique n'est pas forcément assurée entre la sixième et la cinquième.

- Une incapacité à prendre en charge les élèves allophones

Selon la dernière étude de la DEPP, les effectifs d'EANA (Élèves Allophones Nouvellement Arrivés) en 2017-2018 étaient de 401 élèves tous niveaux confondus. Cependant, si 87 % de l'ensemble de ces élèves sont pris en charge, au lycée, 47 %, ne le sont pas faute de place dans les dispositifs UPE2A ou dans la commune d'habitation de ces élèves. L'administration reconnaît que tous les allophones ne sont pas obligatoirement connus de ses services et donc un certain nombre d'entre eux échappe à tout accompagnement. De nombreux élèves se retrouvent donc non

scolarisés alors qu'ils n'ont pas 16 ans et que c'est une obligation légale de les affecter dans un établissement

Par ailleurs, les classes sont de plus en plus surchargées et les enseignants de ces unités sont livrés à eux-mêmes face à l'inaction et à l'indifférence de l'administration rectorale.

De plus, la mutation des postes UPE2A en établissement en poste migrant ne favorise pas la prise en charge de ces élèves. Il s'agit là encore d'un saupoudrage d'heures dans chaque établissement sans réel suivi pédagogique ni concertation entre collègues.

- **Une école source de violence**

L'Ecole est le réceptacle de tous les maux des trois pays qui constituent la Région académique de la Guadeloupe (Guadeloupe, Saint-Barthélemy et Saint-Martin) et est donc porteuse de violence. Violence sociale avec une pauvreté monétaire des élèves, le chômage des parents, les inégalités, les conditions de travail de plus en plus dégradées, les pressions sur les personnels avec une augmentation de la charge de travail et des contraintes accrues. Violence des élèves qui traduisent leur mal être par des actes d'incivilité et des violences collectives. Violence des parents qui rejettent l'école car elle ne répond plus à leurs attentes.

Une situation qui les pousse à scolariser leurs enfants dans les écoles privées.

- **Inadéquation de la formation initiale et continue des enseignants**

La formation initiale ne prend pas suffisamment en compte les besoins pédagogiques de tous les élèves et ne proposent pas des outils adaptés aux réalités de la Guadeloupe et ne permet pas de lutter efficacement contre le décrochage scolaire.

En outre, les enseignants des Collectivités de Saint Martin, de Saint Barthélemy, Désirade, Marie-Galante, les Saintes sont privés de formations, digne de ce nom, vu leur éloignement géographique.

- **Une mutation forcée des stagiaires et néo titulaires du second degré, originaires de l'Académie de Guadeloupe, vers les académies de France**

Depuis de nombreuses années, l'académie de Guadeloupe est régulièrement confrontée à des vagues successives de mutations forcées des professeurs néo titulaires vers des

académies de France. En effet, en 10 ans, plus de 300 néo titulaires ont été affectés, contraints et forcés, dans les académies de Versailles et le plus souvent à Créteil.

Cette situation est préoccupante, d'autant plus que la majorité des néo titulaires concernés sont déjà en poste dans l'académie de Guadeloupe, en qualité de contractuels, et ce, depuis de nombreuses années. L'indéniable spécificité des académies des DOM a été reconnue en 1992 par le gouvernement lui-même en attribuant la fameuse bonification de 1000 points pour les originaires des DOM devenue depuis bonification CIMM.

Les contractuels et les jeunes diplômés qui réussissent aux concours de l'enseignement et de l'éducation, constituent en effet un atout considérable pour le système éducatif en Guadeloupe ; les premiers pour leur expérience déjà acquise, tous pour leur connaissance intime du territoire et de sa population.

Nous devrions, de ce fait, compter sur leur contribution afin de permettre au système éducatif en Guadeloupe de juguler plus efficacement, sur notre territoire, un échec scolaire massif. Leur maintien dans l'académie est plus que nécessaire. Cela pourrait, par ailleurs, ralentir l'exode économique de nos jeunes vers d'autres territoires.

L'expatriation des collègues néo titulaires vers des académies de France se poursuit et se renforce à cause notamment des suppressions de postes dans l'académie, en particulier les ZR ce qui pose déjà le problème des remplacements. Il est de plus en plus difficile pour ces collègues quelle que soit leur situation d'obtenir une révision d'affectation, le SPEG continue à faire du droit de travailler dans son territoire d'origine une de ses priorités et accompagne sans relâche les collègues dans leurs démarches.

Dans le domaine de la gestion des carrières, la mise en place du PPCR (Parcours Professionnel Carrière Rémunération) est effective depuis septembre 2017. Les procédures d'avancement surtout à la hors classe et à la classe exceptionnelle se révèlent opaques et laissent une large place à l'arbitraire, une carotte illusoire sur laquelle beaucoup se briseront les dents étant donné les faibles contingents déjà décidés pour les promotions.

La loi de transformation de la fonction publique en 2019 a mis à mal l'action syndicale. La suppression progressive des groupes de travail, des CAPD et des CAPA laisse place à l'arbitraire dans la gestion de la carrière des collègues (avancement, changement de grade, mutation à l'intra). En l'absence des syndicats dans ces instances, les procédures de

recours deviennent, de fait, le seul moyen pour les personnels d'être sûrs que leurs droits soient respectés.

Nous continuons à déplorer une sous dotation chronique des moyens éducatifs humains, matériels ainsi qu'une très large inadéquation des équipements scolaires et universitaires aux réalités géophysiques et climatiques de tous les territoires de l'académie Guadeloupe.

B) DANS LES SECTEURS DU SYSTEME EDUCATIF

1) LA SITUATION DE L'ECOLE DANS L'ACADEMIE DE GUADELOUPE AU PRIMAIRE

Pour pallier l'échec scolaire dès le primaire, le dédoublement des classes de CP et CE1 dans les écoles relevant de l'éducation prioritaire a été mis en place sans concertation avec les personnels. Cette mesure qui pouvait paraître judicieuse en théorie, se révèle être, in fine, inefficace dans la plupart des écoles concernées. Sa mise en œuvre est à géométrie variable car elle est corrélée à l'état et au niveau des infrastructures scolaires. Ainsi, deux enseignants sont amenés à partager en même temps une même salle.

La suppression des RASED de certains dispositifs comme plus de maîtres que de classe sans concertation et sans aucun bilan, nuisent à la prise en charge des élèves à besoins éducatifs particuliers.

En piochant dans le vivier des maîtres remplaçants pour répondre aux exigences de la réforme l'académie prépare elle-même le lit de ses difficultés à venir.

La gestion des Unités Pédagogique pour les Elèves Allophones Arrivants (UPE2A) est encore plus chaotique. Les classes sont de plus en plus surchargées et les enseignants de ces unités sont livrés à eux-mêmes face à l'inaction et à l'indifférence de l'administration rectorale. Parallèlement, la population scolaire dans les écoles est en mutation. Les classes sont de plus en plus hétérogènes en raison de la langue utilisée par les élèves, de leur pays d'origine et de leur parcours scolaire.

S'ajoutent à cela, des centaines d'heures de classe perdues à cause des fermetures des écoles pour raisons sanitaires (présence de rongeurs, manque d'eau, conflit sociaux). Cette situation s'est dégradée depuis 2020 avec l'arrivée de la COVID 19 et la pénurie en eau potable.

De plus, le rythme de vie des élèves dans nos territoires ne permet pas l'acquisition optimale des connaissances. Leur rythme chrono-biologique n'est pas pris en compte ce

qui est probablement un des facteurs du retard scolaire accumulé dès la maternelle qui s'amplifient tout au long de la scolarité au primaire puis au secondaire.

La vétusté des établissements est aussi une vraie mise à l'épreuve car les conditions de travail difficiles des élèves et professeurs (chaleur excessive, problèmes de sécurité, exigüité, bâtiments qui ne sont pas aux normes sismiques ...) ne sont pas propices à la sérénité. De même, il existe une grande disparité des établissements en matière d'équipement. Beaucoup sont pauvres en outils informatiques, ou disposent d'un accès à internet défaillant. Il convient, en outre, de noter l'existence de nombreuses zones blanches en Guadeloupe.

La gestion de l'inclusion au niveau de l'académie de Guadeloupe laisse à désirer. Le dispositif PIAL qui devait à l'origine permettre une meilleure prise en charge des élèves relevant de la MDPH, bafoue les droits de l'enfant et de l'agent. La formation des enseignants sur le signalement, l'accueil et la pédagogie à mettre en place pour un élève à besoin particulier est inexistante, de plus les AESH, en charge de ces élèves, ne sont pas suffisamment formés ; ce qui rend l'instauration d'un climat de classe serein plus difficile.

On constate également de grands manques au niveau de la formation des néo-titulaires, particulièrement en ce qui concerne la prise en charge des élèves à besoin particulier, qui souvent après leur année de stage ne se sentent pas suffisamment préparés pour gérer seul une classe et qui se retrouvent dans des établissements peu équipés.

2) LA SITUATION DE L'ECOLE AU SECONDAIRE DANS L'ACADEMIE DE GUADELOUPE

Au rythme des réformes qui se font et se défont nous tournons en bourrique. Ces trois dernières années ont été marquées par des suppressions massives de postes que l'administration tente de justifier par la baisse des effectifs des élèves. Pourtant, les nouvelles dispositions prises pour le collège comme l'accompagnement personnalisé pour tous les élèves, ou pour l'éducation prioritaire comme les classes à effectifs réduits notamment, nécessitent au contraire des créations de postes pour une mise en place effective et une réelle efficacité. Cette énième réforme avec ses objectifs ambitieux, mise en place à marche forcée sans les ressources financières et humaines pour l'accompagner subira sans doute le même sort que ses éphémères prédécesseurs.

Encore une fois les élèves les plus en difficulté se retrouvent pénalisés, en effet, avec la pédagogie de cycle se profile entre autres la disparition des classes de 6^{ème} SEGPA au profit d'un fléchage et d'une réorientation plus tardive des élèves, or plus la prise en charge est retardée plus la remédiation sera difficile.

Au lycée aussi, une réforme chasse l'autre à un rythme effréné sans qu'aucun bilan ne soit fait. Il y a 4 ans, la réforme visait à obtenir un taux de réussite au bac répondant à des promesses politiques plus qu'à la nécessité de former des bacheliers capables de faire face aux exigences des formations post bac ou à l'insertion professionnelle.

Pour le lycée le ministre de l'Education Nationale prône « *plus d'égalité, plus de liberté, plus de véritable réussite et plus de simplicité* ». Pour atteindre ce but, les séries sont soi-disant supprimées, en réalité elles perdurent sous une forme déguisée.

Si l'un des objectifs annoncés par le ministre est plus d'égalité, on peut s'interroger sur les causes d'une différence de traitement instaurée entre lycée technologique et lycée d'enseignement général. Le fossé entre les différents établissements risque de se creuser dans la mesure où les offres varieront d'un lycée à l'autre selon les moyens alloués. Les lycéens n'auront donc pas de réelle liberté de choix.

D'autres mesures, telles que la mise en place du contrôle continu qui implique la multiplication des évaluations, sont loin de simplifier la tâche des enseignants.

Le collège qui en principe devrait consolider et approfondir les notions acquises au primaire et préparer les élèves à une orientation choisie et assumée, ne joue pas son rôle et cristallise les contradictions du système scolaire actuel. Son plus grand échec est dans la non-réponse apportée au retard constaté et au décrochage. Ainsi, faute de moyens humains et pédagogiques efficaces et de parcours diversifiés pour répondre à ces situations, la stratégie du collège unique est un échec.

Comme nous l'avions prédit cette dernière réforme n'a pas fait avancer les choses. Les dispositifs ambitieux comme l'accompagnement personnalisé pour tous les élèves sont restés sans effet, vu que les ressources financières et humaines n'ont pas suivies.

De plus, l'orientation en lycée professionnel à l'issue de la troisième, est trop souvent une orientation par défaut. Seuls ceux qui n'ont pas le niveau suffisant pour suivre en seconde, sont orientés en formation professionnelle.

Dans ces conditions, et compte tenu du nombre limité de places dans les filières les plus demandées, beaucoup d'élèves ne peuvent accéder à leurs vœux et sont orientés par défaut dans des formations où il reste des places. Cette situation explique en grande partie le manque d'investissement de nombre d'élèves, les sorties prématurées du système scolaire et les abandons en cours de formation.

La formation professionnelle initiale se caractérise souvent par une inadéquation entre les filières de formations proposées et leur contenu et la réalité du marché de l'emploi et les besoins en développement dans notre pays. Il en résulte une formation insuffisante et inadaptée ne permettant pas une réelle insertion sociale des élèves à la sortie des lycées professionnels. Les enseignants de lycée professionnel se trouvent en butte à une question cruciale sur les moyens de remédier aux difficultés et au retard scolaire des élèves qu'ils reçoivent, les moyens de les prendre en charge pour les remettre à niveau et les remotiver. L'une des causes fondamentales de cette situation, outre l'orientation par l'échec en 3^{ème}, est l'absence d'un véritable plan régional de formation professionnelle mettant en évidence les formations indispensables pour répondre aux besoins de notre tissu économique actuel et du nécessaire développement de nos potentialités.

La question de l'orientation est une question fondamentale qui se pose au collège par le choix de l'orientation en formation professionnelle, en formation générale ou technologique mais aussi au lycée après le BAC, qu'il soit professionnel, général ou technologique.

L'orientation après le BAC reflète bien la conception du système scolaire appliqué dans l'académie, dans un contexte d'offre de formation très insuffisante et inadaptée à notre réalité et à nos besoins. Elle est orientée pour ce qui est des structures dites d'excellences (préparation aux grandes écoles notamment) vers l'expatriation de nos élites, favorisée par le contexte économique et politique actuel dans nos pays.

Après le BAC, la poursuite d'études en Guadeloupe relève le plus souvent de la gageure à cause d'une situation sociale et financière défavorable et faute de structures d'accueil adaptées aux cursus de formation et aux compétences acquises par les titulaires du BAC, en particulier des BAC pro et technologiques. C'est sur l'ensemble de ces causes qu'il nous faut agir pour sortir de la situation actuelle qui conduit à 25% de réussite à l'université en première année de licence et 100% d'échec pour les détenteurs de BAC pro.

3) LA SITUATION DANS LE SUPERIEUR

Le premier constat est une offre de formation postbac professionnelle et en alternance très insuffisante dans l'académie, conduisant à une forte orientation par défaut des nouveaux bacheliers vers l'université.

Le Second constat est l'insuffisance de prise en compte des priorités de développement des territoires d'accueil de l'université dans le constat de site de cette université.

La loi n° 2015-737 du 25 juin 2015 a transformé l'université des Antilles et de la Guyane en université des Antilles provoquant des changements importants :

- Les conditions de travail et les relations professionnelles n'ont jamais cessé de s'y dégrader tant sur le Pôle Universitaire Régional de Guadeloupe que sur celui de Martinique, aggravant continûment les souffrances au travail de la plupart des personnels et usagers de l'université où qu'ils se trouvent ;

L'obligation légale de « *répartir par pôle universitaire, sur proposition du président, les emplois et les crédits alloués à l'université par les ministres compétents en prenant en compte notamment les effectifs des étudiants, les enseignements dispensés et l'activité de recherche de chaque pôle* » y est systématiquement bafouée au préjudice de la communauté universitaire de Guadeloupe. Plus de 70 postes d'enseignants et d'enseignants chercheurs à temps plein auraient déjà dû être transférés du pôle universitaire de Martinique vers celui de Guadeloupe pour respecter cette obligation légale mais à chaque campagne annuelle d'emplois, la présidence et le conseil d'administration de l'université continuent à creuser cet écart au préjudice du Pôle Universitaire Régional de Guadeloupe avec l'aval du ministère de tutelle des universités au point qu'aujourd'hui, lorsqu'il est alloué 1 € de crédits publics d'enseignement par étudiant sur le pôle Guadeloupe, ce sont 2 € de crédits publics d'enseignement qui sont alloués par étudiant sur le pôle Martinique, ceci au mépris de l'obligation légale susmentionnée et du principe constitutionnel d'égalité de tous les citoyens devant la loi a fortiori dans le même établissement public ; En outre, la répartition des moyens ne tient pas compte de la réalité des besoins des territoires d'implantation de l'université.

- Le « contrat de site de l'Université des Antilles » n'a jamais été élaboré sur la base de larges concertations avec les communautés universitaires respectives de Guadeloupe et de Martinique ni avec les collectivités territoriales et acteurs socioéconomiques devant obligatoirement en être parties prenantes dans chacun des deux territoires d'implantation de l'Université. La Région Guadeloupe et la Collectivité Territoriale de Martinique devraient de par la loi être obligatoirement cosignataires d'un contrat de site avec l'Université des Antilles, ce qui n'a jamais été le cas jusqu'à aujourd'hui encore ;
- Les présidences successives de l'université n'ont jamais cessé d'entretenir une très grande opacité dans les prises de décisions en évacuant systématiquement toute concertation élargie avec les communautés universitaires de Guadeloupe et de Martinique et en entravant le développement de débats démocratiques de confrontations d'idées contradictoires propres aux universités, réduisant par la même l'université à un théâtre permanent de luttes violentes de conservation et d'accaparement de pouvoirs décisionnels visant à satisfaire à outrance des intérêts particuliers (de corporations, de composantes de formation, d'équipes de recherche, de diplômes...) et personnels (de carrière, de rémunération, de reconnaissance sociale...) au détriment de l'intérêt général tant en Guadeloupe que Martinique, et faisant des organes de gouvernance de l'établissement des outils de répression à l'encontre de tout universitaire, y compris les représentants élus des personnels, contestant la légalité et la pertinence des décisions prises.
- Identifier les besoins en nombre de postes en Guadeloupe – Vision de territoire. Réalité de terrain. Faire une analyse territoriale sur tous les secteurs professionnels / Les secteurs prioritaires pour l'emploi.

Tout cela entrave en Guadeloupe, non seulement l'amélioration de la réussite universitaire d'un plus grand nombre d'étudiants mais aussi le rôle fondamental de toute université, celui d'être un levier essentiel de développement socioéconomique, professionnel, culturel et des relations internationales de proximité comme plus éloignées de son territoire d'implantation.

A cet égard, depuis qu'elle a été instituée fin juin 2015, l'Université des Antilles s'avère être avant tout un outil d'anti-développement de la Guadeloupe et des Guadeloupéens en Guadeloupe.

4) LA SITUATION DANS LE SECTEUR ADMINISTRATIF

Les personnels administratifs, de la maternelle jusqu'à l'université, sont sans cesse en train de pallier toutes les défaillances du système éducatif. Le système survit grâce à eux mais en fait peu de cas ce qui les fragilise encore davantage.

A faire une proposition d'amendement

La gestion arbitraire et inéquitable de leur carrière, de leurs traitements, la politique inique des ressources humaines (titulaires et non titulaires) s'ajoutent à des risques réels de perte de postes et de moyens. Leurs missions ne sont pas clairement définies ces personnels se trouvent dans une position très inconfortable.

C) LE CAS PARTICULIER DE MARIE -GALANTE

1) La problématique des moyens

- Les suppressions de postes successives et parfois injustifiées ont causé le départ de beaucoup d'enseignants et de couples d'enseignants titulaires. Le manque d'attractivité lié à des surcoûts non pris en compte par le rectorat (billet de bateau, double logement à prix élevé, véhicule etc...) cumulé avec de faibles volumes horaires dissuadent certains contractuels à venir à Marie-Galante ou à renouveler leur contrat.

Ce manque de ressources pénalise les élèves de Marie-Galante car cela allonge les délais de remplacement, perturbe les rentrées scolaires et empêche une libre répartition des moyens de la DGH (nous devons anticiper sur les ressources disponibles pour attribuer les moyens). Les équipes pédagogiques changent énormément d'une année à l'autre (les enseignants étant pour la moitié des contractuels) et cela pénalise la réalisation de projets avec les élèves et la continuité des actions éducatives...

- Pour améliorer la gestion des postes et des moyens dans les établissements scolaires de Marie-Galante il faudrait :
 - o commencer par maintenir les moyens accordés (les personnels pourront s'engager dans d'autres actions tel que « devoirs faits » , assurer les dédoublements de classes à forts effectifs ...),
 - o prendre en charge un billet de bateau par semaine pour les contractuels,
 - o proposer des services d'enseignement à 18h minimum même si les besoins sont inférieurs (les personnels pourront s'engager dans d'autres actions tel que « devoirs faits »).

2) La problématique de l'éloignement

- Il s'agit d'un frein pour toute la communauté éducative. Le personnel des établissements (AESH, enseignants, assistants d'éducation, etc...) accède difficilement aux formations. Avec les horaires du bateau, il est impossible pour eux de participer aux formations qui ont lieu uniquement l'après midi. Concernant les autres formations, il y a très souvent un problème d'horaire car le bateau arrive dès 7h et il faut attendre souvent 9h pour commencer et les élèves doivent partir avant la fin de la formation pour ne pas rater le bateau. Il faut ajouter à cela que le coût de la location de voiture et du repas n'est pas pris en charge et les tentatives de remboursement sont veines.

Pour les élèves, l'accès à la culture est souvent compliqué car toute sortie pédagogique sur la Guadeloupe s'apparente à un voyage scolaire (départ 6h et retour 18h15, sans compensation pour les personnels), il faut ajouter aux prix des bus et des visites, le prix des billets de bateau à plus de 30 euros (sans débrouillardise des enseignants). Il y a donc très peu de sorties scolaires sur la Guadeloupe et l'offre sur le seul territoire de Marie-Galante est limité...

- Quelques propositions de solutions pour diminuer les conséquences de l'éloignement :
 - o Adapter les horaires des formations (tenir compte des horaires de bateau),
 - o Encourager les formations dans les dépendances,
 - o Proposer des formations à distance,
 - o Faire une convention avec la région pour diminuer le coût des billets de bateau,
 - o Permettre la correction des copies d'examen sur place.

3) Le problème des infrastructures

- Les collèges sont vétustes et mal équipés, pas de restauration scolaire pour certains, pratique des activités physiques et sportives quasi impossible, inondations des salles en temps de pluie, etc.
- La baisse démographique accélérée entraîne beaucoup de fermetures de classes et d'écoles ainsi que des suppressions de postes. Ces fermetures diminuent la qualité des enseignements (classe à triple niveau dans le 1^{er} degré) et perturbent les rythmes des élèves (départ de plus en plus tôt de la maison et retour de plus en plus tard).

La création d'un unique collège a été annoncée mais beaucoup de questions se posent et aucun dialogue n'est installé entre les décideurs et les usagers.

- Il convient de participer activement, dans le cadre d'une commission de travail autour du collège unique (composée de représentants des personnels d'enseignement et d'éducation et des autres acteurs de la communauté éducative, des représentants du rectorat et du département en mesure de prendre des décisions), à la mise en

place de cet outil pour éviter toute forme d'injustice et d'inégalité entre les enfants de Marie-Galante et garantir la mise en place d'infrastructures indispensables.

D) LA SITUATION DE L'ECOLE A SAINT MARTIN

1) L'IMMIGRATION

La question de l'immigration sur ce territoire alimentant trop de fantasmes, il convient de se doter de chiffres précis – que l'Éducation Nationale est à même de collecter – afin d'apporter une analyse précise de la situation. Cependant, à l'heure actuelle, en fonction de nos observations depuis plus de 5 ans, nous pouvons affirmer que plus de 90 % de nos élèves sont français et que seuls leurs parents sont titulaires d'une carte de séjour ou sont effectivement sans papier.

Les élèves immigrés, peu nombreux en fait, qui arrivent sur notre territoire viennent souvent rejoindre leur famille et doivent être pris en charge d'un point de vue linguistique. Le dispositif UPE2A n'est pas suffisant au regard des attentes du système éducatif en matière de maîtrise de la langue française. Par ailleurs, à Saint-Martin on observe un certain paradoxe lié à la situation d'un grand nombre d'élèves de nationalité française (qui sont français de par leur nationalité mais qui n'ont aucune maîtrise de la langue). Il arrive bien souvent qu'un jeune issu du dispositif UPE2A, finisse à terme par s'exprimer en français mieux que son camarade de nationalité française.

2) BILINGUISME ET MULTILINGUISME

Le dispositif bilingue français-anglais souffre du manque de professeurs « qualifiés » pour enseigner en anglais. Ce point revient souvent dans les bilans des services de l'Éducation Nationale.

Les postes bilingues sont des postes à profil. Dans leur cahier des charges, il est demandé d'avoir un niveau d'anglais C1 du cadre européen commun de référence.

Ce qui est surprenant, c'est que le niveau requis est différent de celui qui est délivré par les instituts de formations des professeurs. Ces instituts délivrent des habilitations du niveau B2 du cadre européen commun de référence.

Pour pallier ce manque de professeurs, les services de l'éducation proposent depuis deux ans au PAF des formations afin d'avoir des professeurs au niveau C1 capables d'enseigner

en anglais dans les classes bilingues. Toujours selon les bilans de ces services, les résultats des candidats à ces formations sont peu probants.

La mise en place des classes bilingues français-anglais dans les îles du Nord doit perdurer à l'instar de ce qui se fait dans l'Académie de Strasbourg avec l'allemand depuis 1972. Il en va de la sauvegarde de l'héritage historique et culturel de ce territoire.

Pour l'instant il n'existe pas de classes bilingues français-créole ou français-espagnol dans les îles du Nord. Or elles seraient bien utiles pour mieux préparer les élèves dans le choix d'une langue vivante au collège puis au lycée.

De plus, on remarque que les élèves qui entrent au lycée professionnel n'ont pas la possibilité de choisir leur langue vivante. Ils sont obligés de prendre l'anglais alors que bon nombre d'entre eux sont hispanophones.

En ce qui concerne le créole, il est proposé en LVB, LVC et en spécialité aux élèves de première et de terminale et les élèves qui s'y inscrivent, sécurisent l'obtention de leur bac.

II) LES AXES D'ORIENTATION

A) RELANCER LE TRAVAIL PÉDAGOGIQUE

Un taux d'illettrisme qui dépasse les 25%, des retards scolaires importants, plus de 1000 élèves rejetés chaque année du système sans diplôme ou avec un niveau de formation ne leur permettant pas de trouver un emploi (seulement 35% d'une classe d'âge ayant le BAC).

La mise en place de réformes n'a pas apporté les solutions dont le système éducatif a besoin dans notre archipel bien au contraire.

Ce qui a fait la force du SPEG depuis sa création c'est son travail sur le plan pédagogique or depuis quelques années, la défense des personnels semble être devenue notre axe principal.

Nous sommes parvenus conformément aux objectifs fixés lors de notre dernier Congrès à mener à nouveau le combat syndical sur les deux fronts que sont la pédagogie et la défense du personnel. C'est une dynamique que nous devons poursuivre en continuant à :

- Accompagner des collègues au niveau pédagogique,

- Proposer des pistes pour travailler autrement,
- Aider les enseignants à construire leurs propres outils,
- Faire émerger des pratiques pédagogiques adaptées à notre situation,
- Etablir des partenariats, avec la Caraïbe, sur les pratiques pédagogiques,
- Recourir à des universitaires ou des experts pour des formations qui ne sont pas assurées par l'Académie de Guadeloupe,
- Veiller à ce que les enseignants bénéficient d'une formation sur la psychologie de l'enfant pour mieux assurer leur mission.

Il est très important que les enfants de Guadeloupe, de Saint Martin, de Saint Barthélemy connaissent leur environnement, par exemple reconnaître les îles autour d'eux. Il est important que les programmes soient adaptés à nos réalités. Pour faciliter la production d'ouvrages éducatifs adaptés, nous devons impérativement travailler en réseau à l'instar des pays de la Caraïbe. En effet, collaborer avec la Martinique et la Guyane conduirait à une diminution des coûts de production.

Par ailleurs il est également important de susciter et développer au sein du SPEG, au sein de l'académie et de l'Université des Antilles des actions (séminaires, enquêtes, négociations auprès de toutes les parties prenantes,..) afin de se saisir avec l'ensemble des composantes des acteurs de l'éducation et de la formation de la maternelle à l'université en Guadeloupe de chacune des dimensions de la question des "stratégies à privilégier en matière de numérique pédagogique". Ceci, afin de garantir à la fois :

- Le renforcement de l'égalité des chances de réussite et d'apprentissage à l'ensemble des élèves et étudiants de Guadeloupe,
- La préservation des droits des personnels notamment en matière de temps de service, de formation initiale et continue au déploiement et à la mise en œuvre du numérique pédagogique,
- La protection du droit des enseignants à l'exercice de leurs libertés pédagogiques, même en contexte de pratiques digitalisées,
- La reconnaissance et la valorisation des contributions des divers acteurs de l'académie aux innovations en matière de numérique pédagogique au bénéfice de la communauté éducative de Guadeloupe.
- Par ailleurs il est également important de susciter et développer au sein du SPEG, au sein de l'académie et de l'Université des Antilles des actions (séminaires,

enquêtes, négociations auprès de toutes les parties prenantes,) afin de se saisir avec l'ensemble des composantes des acteurs de l'éducation et de la formation de la maternelle à l'université en Guadeloupe de chacune des dimensions de la question des "stratégies à privilégier en matière de numérique pédagogique". Ceci, afin de garantir à la fois :

- Le renforcement de l'égalité des chances de réussite et d'apprentissage à l'ensemble des élèves et étudiants de Guadeloupe,
- La préservation des droits des personnels notamment en matière de temps de service, de formation initiale et continue au déploiement et à la mise en œuvre du numérique pédagogique,
- La protection du droit des enseignants à l'exercice de leurs libertés pédagogiques, même en contexte de pratiques digitalisées,
- La reconnaissance et la valorisation des contributions des divers acteurs de l'académie aux innovations en matière de numérique pédagogique au bénéfice de la communauté éducative de Guadeloupe.

B) FAIRE QUE LA REUSSITE EDUCATIVE DANS NOTRE ACADEMIE SOIT UNE RÉALITÉ

La réussite éducative dans l'Académie de Guadeloupe est impactée par un certain nombre de facteurs :

1) DES REFORMES INADAPTEES

L'école dans l'Académie de Guadeloupe, souffre encore plus qu'ailleurs de la succession de réformes imposées sans véritable concertation des acteurs locaux de l'éducation et sans la moindre évaluation à quelque niveau que ce soit.

L'inadéquation entre les méthodes pédagogiques préconisées et le public visé, doublée d'une absence totale de prise en compte de l'environnement immédiat (par exemple au primaire l'on demande aux familles d'acheter des manuels sans tenir compte de leurs ressources, ceci est source d'inégalités), conduit à une instabilité et chez l'enseignant et chez l'élève et à un échec massif.

2) FONCTIONNEMENT DE L'INSTITUTION

L'institution a une lourde responsabilité dans la situation actuelle de l'école. Elle met en effet l'accent dans le recrutement essentiellement sur les diplômés et non pas sur les compétences liées à l'expérience et la motivation.

La formation initiale assurée est souvent ressentie par les stagiaires comme un formatage. Par ailleurs la formation à la carte annoncée ne répond pas aux attentes des stagiaires déjà titulaires d'un master. Quelle que soit sa vision du métier, il doit s'y soumettre pour être titularisé et doit se « déformer » par la suite pour retrouver sa liberté mais, là encore, dans un cadre imposé.

Autrefois, la formation des enseignants était basée sur la théorie au détriment de la pratique, depuis la création de l'INSPE la situation s'est tant inversée que les stagiaires manquent d'outils pour aborder le travail pédagogique et la gestion de classe.

En cas d'échec pédagogique, la faute est traditionnellement attribuée à l'enseignant qui est devenu, ces dernières années, une cible privilégiée. Or, les modes d'évaluation, de suivi et d'orientation des élèves, interrogent également. A modifier la syntaxe

3) ABSENCE D'INSCRIPTION DE L'ECOLE DANS SON ENVIRONNEMENT IMMEDIAT

Une école qui ne s'inscrit pas dans son environnement immédiat et qui ne peut trouver des ressources et repères qui parlent à son public, est une école productrice d'échec.

Nos territoires sont riches de ressources, de même que la Caraïbe or, le partenaire privilégié de l'institution est l'Europe.

Pour les connaissances culturelles et scientifiques, par exemple il manque des lieux d'observation pour permettre aux élèves de sortir de l'enceinte de l'établissement.

D'une manière générale les supports existants ne sont pas toujours adaptés aux élèves.

Dans l'Académie, apprendre à nager doit être une priorité de formation pour les élèves depuis la maternelle.

Aucun compte n'est tenu de la difficulté par exemple pour les élèves de Marie-Galante de bénéficier d'une formation avec les options de leur choix, ils subissent donc des restrictions dues au cloisonnement de la formation proposée sur l'île par ailleurs il est souvent difficile pour les familles d'obtenir des places en internat sans le coût supplémentaire occasionné. L'accès à la culture et donc à une meilleure connaissance de leur environnement est également problématique.

4) DIFFICULTE ACCRUE DU METIER ET INSUFFISANCE DE LA FORMATION INITIALE ET CONTINUE DES ENSEIGNANTS

Le métier est sans aucun doute de plus en plus difficile, les élèves sont différents et font preuve d'absence de motivation. Beaucoup considèrent que l'école est inutile et ne leur

offre aucune perspective. Quand ils ne font pas preuve d'incivilité, ils opposent à l'enseignant leur force d'inertie.

L'enseignant se retrouve en difficulté ; les connaissances théoriques ne suffisant pas à mener des élèves à la réussite. Le manque d'intérêt des élèves, l'absence d'outils pédagogiques et matériels dans de nombreuses filières accentuent cette difficulté. Même « le tout numérique », considéré par certains comme la panacée, n'est pas pour demain.

- Adapter les horaires des formations (tenir compte des horaires de bateau)
- Encourager les formations dans les dépendances.
- Prendre en charge le transport (location de voiture) et le repas (tickets restaurant).
- Proposer des formations à distance.

5) RELATIONS ENTRE LES FAMILLES

La relation avec les fédérations de parents d'élèves de Guadeloupe est primordiale si nous considérons que la réussite des élèves est une de nos priorités.

La majeure partie des familles est angoissée par l'avenir de leurs enfants car l'école ne joue plus, systématiquement, son rôle d'ascenseur social.

Même ceux qui ont mené leurs études jusqu'au bout se trouvent en difficulté pour trouver un premier emploi.

La construction de relations de confiance entre les parents et les enseignants est aujourd'hui une priorité pour tous les établissements scolaires, si on veut donner plus de sens à l'école.

L'enseignant doit prendre en compte l'intérêt général de tous les élèves. Tandis que les parents ont en charge, en priorité, l'intérêt particulier de leur enfant. Cette différence de positionnement est normale mais ne doit pas déboucher sur le refus systématique de dialogue mais bien au contraire sur la mise en place d'un cadre pour favoriser une communication efficace et efficiente dans l'intérêt de l'élève.

6) RELATIONS ENTRE LES PARTENAIRES

Il y a une absence manifeste de communication et de contrats de site avec les partenaires extérieurs et les collectivités territoriales pouvant être des ressources pour l'action pédagogique.

- Faire une convention avec la région pour diminuer le coût des billets de bateau (tarif étudiant, une carte régionale pour les établissements scolaire).

- Mise en place d'une commission de travail autour du collège unique composée (de représentants des enseignants, des autres acteurs de la communauté éducative, des représentants du rectorat et du département en mesure de prendre des décisions).

Ne pouvant agir sur le cadre imposé par les différentes réformes, le SPEG doit se remobiliser pour :

- Œuvrer pour l'adaptation des programmes scolaires aux réalités et besoins de notre pays.
- Rechercher des stratégies pédagogiques adaptées et efficaces.
- Mutualiser les productions pédagogiques individuelles de nos adhérents.
- Planifier des activités d'ordre pédagogique ponctuelles dans divers domaines et niveaux d'enseignement.
- Récupérer et procéder à une mise à jour des anciennes productions du SPEG. Réactualiser et valoriser les outils existants par le biais des nouvelles technologies.
- Remettre en place des « journées éducatives du SPEG ».
- Mettre en place un véritable programme de formation pour accompagner tous les personnels et notamment les néo-titulaires.
- Multiplier les actions pédagogiques
- Faciliter les échanges intra-caribéens.

C) AMELIORER LES CONDITIONS DE TRAVAIL DANS L'ÉDUCATION EN GUADELOUPE

Les enseignants, les formateurs et autres personnels de l'éducation doivent depuis quelques années combattre un véritable « mal être » dû à la dégradation continue de leur condition de travail en raison de plusieurs facteurs. La lassitude et le découragement sont ressentis par de nombreux enseignants qui ont le sentiment d'être les pantins des « faiseurs de réformes », en effet, après toutes les réunions de travail exigées pour la mise en place entre autres de la pédagogie de projet et de l'interdisciplinarité prônées par la réforme « Peillon-Hamont- Belkacem » après le temps investi pour la réalisation de projets, les collègues sont dépités de voir cette réforme de la pédagogie abandonnée après seulement un an de mise en pratique sans que le moindre bilan soit fait. Pour la mise en

place de la réforme « Blanquer » aucun compte n'est tenu de l'opinion des personnels de l'éducation.

En dépit de toutes les réformes adoptées par le gouvernement, l'échec scolaire ne diminue pas, au contraire les personnels d'enseignement et d'éducation se retrouvent de plus en plus isolés et désarmés pour gérer des situations de grandes difficultés scolaires sans que les moyens nécessaires soient disponibles. Au lieu de reconnaître l'inefficacité des mesures prises, les ministres successifs persistent bien au contraire dans la démarche de suppression de postes et des dispositifs spécialisés dans la prise en charge de la grande difficulté scolaire, après les RASED, les SEGPA.

Les responsables de l'échec scolaire sont tout désignés : les professeurs. Déjà soumis à une obligation de résultat, leurs compétences et leur pédagogie continuent à être remises en question par des parents d'élèves et par la hiérarchie. Pourtant des structures primordiales pour la remédiation sont bel et bien en train d'être sabotées. Ainsi les classes de sixième SEGPA sont à court terme menacées de fermeture à cause de l'enseignement de cycle dans lequel on envisage une réorientation de l'élève vers une structure adaptée à ses difficultés seulement en fin de 6^{ème}. Le gouvernement prétend gommer à tout prix les différences entre les élèves dans des classes inclusives et annonce des projets ambitieux sensés permettre la réussite de tous : l'accompagnement personnalisé pour tous les élèves ou l'augmentation du nombre d'AESH par exemple.

En réalité, le nombre d'AESH est bien insuffisant pour assurer un accompagnement permanent de tous les élèves en situation de handicap ou souffrant de troubles de l'apprentissage. Les effectifs d'enseignants empêchent généralement un accompagnement réel et efficace pour TOUS les élèves d'autant plus qu'il était initialement prévu que cet accompagnement soit intégré au service des enseignants mais que faute de moyen, il repose majoritairement sur les heures supplémentaires et le volontariat. De plus l'accompagnement personnalisé en particulier a été mis en place de façon hâtive au mois d'octobre 2017 suivant les exigences d'un ministre sans doute pressé de s'en enorgueillir. La formation des professeurs à la prise en charge des troubles de l'apprentissage demeure anecdotique et repose parfois sur l'initiative des chefs d'établissement.

Pire, afin de mettre en place les dispositifs et moyens supplémentaires annoncés dans les réseaux de l'éducation prioritaire, on demande aux autres établissements de faire preuve

de « solidarité » et d'accepter de se voir dépouillés d'une partie de leurs moyens au profit des établissements classés prioritaires. Un non-sens si l'objectif recherché est vraiment la réussite de tous les élèves. Comment en effet cela pourrait-il avoir un impact positif sur la réussite des élèves des établissements non classés REP ?

Pendant ce temps pour les élèves l'échec perdure et les portes de l'enseignement supérieur se ferment.

Le constat vaut aussi pour la quasi-totalité des lycées professionnels dramatiquement sous dotés en moyens et pire encore en première année de licence à l'Université.

Concernant le caractère archipélagique il y a le problème lié à la double insularité, les enseignants doivent exercer leur fonctions dans des classes hors format, ils sont contraints de composer avec les horaires inadaptés aux horaires du bateau, ceux qui ne sont pas originaires de l'île et ont leur foyer en Guadeloupe doivent supporter le coût du transport et s'acquitter d'un double loyer même si sur ce dernier point il y a eu des avancées avec des discussions entamées entre le rectorat et les contractuels notamment mais c'est encore insuffisant pour garantir de bonnes conditions de travail aux collègues affectés dans les îles de l'archipel.

Sur le plan académique, il demeure extrêmement difficile d'infléchir des décisions en contradiction avec nos réalités territoriales tant au niveau de la pédagogie qu'au niveau logistique et organisationnel.

Les enseignants, élèves et étudiants se voient dans beaucoup de cas contraints de travailler dans des conditions de confort et de sécurité inadéquates en raison de constructions inadaptées, notamment dans les installations sportives. Nous connaissons tous les fameuses salles en préfabriqué avec un toit de tôle dans lesquelles il devient difficile de respirer, à fortiori de travailler entre 11 heures et 15 heures, de même que les bâtiments orientés de telle sorte qu'ils reçoivent le soleil levant, le soleil couchant mais jamais l'alizé. Sans compter les bâtiments déjà vieux ne répondant plus à aucune norme para sismique et para cyclonique en vigueur alors que toutes les autorités publiques savent que l'Archipel peut connaître à n'importe quel moment un séisme majeur et que le réchauffement climatique accroît sensiblement la fréquence et la puissance des cyclones dans la Caraïbe. D'ailleurs l'irresponsabilité et le manque de prévoyance des autorités et de nos responsables politiques sont flagrants dans la gestion de l'après cyclone à Saint Martin

et aussi avec la crise des sargasses qui nous expose à subir des conditions de travail dégradées et constituant un risque pour notre santé.

Pourquoi les collègues se retrouvent isolés dans leur « mal être » ou démunis face à la dégradation des conditions de travail ? Comme nous l'avons déjà évoqué, il en va d'une méconnaissance généralisée des institutions à saisir ainsi que des règles et des procédures d'alerte et de signalement à suivre.

La frilosité des chefs d'établissement à enregistrer et à faire remonter certains faits aux autorités rectorales, contribue aussi à l'isolement des professeurs, de même que leur manque de courage et de réflexion pour manager les établissements et les équipes. Manque qui résulte sans doute de l'insuffisance de la formation en communication et en gestion des ressources humaines, de l'absence d'une politique éducative adaptée, ainsi que de véritables plans de prévention des risques professionnels et d'amélioration des conditions d'hygiène, de sécurité et des conditions de travail.

Au niveau de la Région, du Département et du Rectorat de Guadeloupe, l'absence de projection et de schéma concerté du ou des territoires explique sans doute qu'il soit difficile de pallier les incohérences entre la pédagogie et les politiques territoriales.

Et dans tous les cas, l'absence de mise en œuvre par les autorités rectorales comme universitaires de leurs obligations légales et réglementaires en matière de plans de prévention des risques professionnels, de protection, de sécurité, de santé et d'amélioration des conditions de travail des personnels laisse s'aggraver la situation.

La situation de l'académie ne s'améliorant pas, nos objectifs et notre plan d'action restent les mêmes :

- La remobilisation, l'information et la formation des représentants syndicaux de tous niveaux et notamment dans les établissements, sur les droits des personnels, institutions et procédures de prévention des risques professionnels, de protection, de sécurité, de santé et d'amélioration des conditions de travail est une voie essentielle, non seulement pour accompagner les collègues se retrouvant en difficulté à faire valoir leurs droits individuels et collectifs en matière de conditions de travail, d'hygiène et de sécurité minimales pour tenir leurs fonctions mais aussi pour amener les chefs d'établissement et autorités hiérarchiques supérieures à respecter leurs obligations légales et réglementaires en la matière.

- Une autre voie à emprunter est celle de la formation tout au long de la carrière et des modalités d'échanges d'expériences pratiques entre les collègues. Il nous faut donc peser en ce sens sur l'élaboration des plans académique et universitaire de formation des personnels. Là encore, la formation tout au long de la vie est un droit individuel pour tous les acteurs de l'éducation, que les autorités du système éducatif bafouent largement depuis des années, notamment dans les régions connaissant les plus grandes difficultés comme à Saint-Martin et dans les zones d'éducation prioritaire. Droits individuels qu'il nous faut absolument reconquérir devant l'ampleur de la dégradation des conditions de travail. Il existe en effet trop de disparités de formation entre les différents acteurs.
- Connaître les missions, ainsi que les normes et les règles qui régissent les différentes commissions implantées dans les structures scolaires et universitaires est primordial si l'on veut exiger de l'administration qu'elle respecte et applique toutes les dispositions légales relatives aux conditions matérielles et au bien être psychologique des personnels.

De manière préventive, il est nécessaire que les représentants syndicaux dans les CA d'établissement, dans les CT et dans les CHSCTA exigent que toutes les obligations (sensibilisation, information, formation, documents et procédures...) de l'employeur en matière de prévention des risques professionnels, de protection, de sécurité, de santé et d'amélioration des conditions de travail des personnels soient respectées et activées ou réactivées dans tous les établissements et qu'ils exigent la mise en place d'un protocole de gestion des risques, par exemple : comment gérer l'après cyclone, les éruptions volcaniques, les sargasses...

De surcroît, les réglementations en vigueur confèrent par exemple aux CHSCT un pouvoir étendu d'enquête pour pointer des défaillances graves en matière de respect des normes d'hygiène, de sécurité et de conditions de travail et contraindre l'employeur à prendre des dispositions d'urgence pour respecter ses obligations légales en la matière. Il faut que les collègues et tout particulièrement les syndiqués s'en saisissent systématiquement lorsque l'administration ne réagit pas ni ne répond aux alertes classiques en cas de situations devenues excessivement dangereuses pour les personnels et par incidences pour les élèves et étudiants.

Enfin, le syndicat et ses représentants doivent continuer à mener à bien des réflexions et faire des propositions partout dans les établissements où c'est nécessaire pour améliorer les conditions matérielles de l'exercice du travail des personnels enseignants comme administratifs et techniques.

D) LUTTER POUR UNE ÉCOLE AU SERVICE DU DEVELOPPEMENT DE LA GUADELOUPE

« on lékòl pou sèvi Gwadeloup ! »

Comment l'école peut-elle et doit-elle être au service du développement de Guadeloupe ?

Est-on en capacité de choisir le type de développement adapté ?

Peut-on envisager un choix sans les moyens de l'Etat français, ou a-t-on la capacité d'utiliser nos moyens propres ?

L'école répond-elle suffisamment aux exigences en matière de développement économique voir social de la Guadeloupe ?

Partout ailleurs, les politiques se mettent généralement en axe avec la réalité et le devenir de leurs régions. En Guadeloupe, il n'y a pas cette vision politique : l'école, l'éducation, ne sont pas perçues comme des moyens de développement du territoire.

L'importance de l'échec scolaire est indéniable et la violence est souvent en lien direct avec les situations d'échec : elle est l'une des expressions des frustrations de jeunes se sentant profondément exclus du système.

Souvent on oriente par défaut en Lycée Professionnel, mais pas seulement. Par exemple, certains élèves qui ont 12 de moyenne sont orientés obligatoirement en Lycée Général et Technologique alors qu'ils ont un projet professionnel bien pensé et auquel ils tiennent. Et d'autres avec 8 de moyenne sont envoyés en LGT alors que leur orientation vers des succès scolaires et une insertion professionnelle réussie pourraient se trouver en Lycée professionnel. Or, le nombre de places en Lycée Professionnel en fonction des filières est en forte réduction depuis la réforme.

On considère que des élèves entrant dans une filière Scientifique au lycée pourront par la suite choisir dans un plus large panel de formations. On a convaincu les parents et les élèves que le redoublement ne servait à rien et c'est ainsi que beaucoup d'élèves

prétendent vouloir être médecins alors qu'ils n'ont ni les pré requis ni l'appétence nécessaire au travail.

Il faudrait définir à chaque stade de l'orientation scolaire ce qu'est l'élève afin que celui-ci sache vraiment en connaissance de cause ce qu'il veut. Il faut que l'enfant soit impliqué, il doit se rendre compte de la difficulté au travers de petites expériences.

On peut avoir un système d'orientation qui fonctionne bien du point de vue des seules compétences scolaires des élèves, mais cela reste insuffisant. Y-a-t-il une analyse fine des besoins du territoire ? Après identification, comment les mettre en adéquation avec la formation ? C'est un projet de territoire entre éducation et politiques qui peut apporter les éclairages dont les élèves, les parents et les enseignants ont besoin pour bien penser l'orientation.

Il y a une répartition inégale des moyens entre les différentes filières. Ainsi, les Lycées Professionnels n'ont pas le matériel nécessaire pour assurer une formation efficace des élèves. Il doit y avoir de vraies filières professionnelles avec de vrais moyens pour répondre à des besoins avérés sur le territoire et répondant aux aspirations d'élèves qui ne souhaitent pas poursuivre d'études longues, qui ont une attirance et des compétences pour les matières techniques et/ou manuelles, qui ont des issues professionnelles, par exemple dans les services et soins à la personne, dans l'entreprise ou l'exploitation agricole familiale, les entreprises artisanales ayant besoin de main-d'œuvre, etc.

Or, il faut déplorer une grande vacuité de la plupart de nos hommes politiques sur le sujet. L'école n'est visiblement pas une priorité pour eux. Pourtant, il se dessine des évolutions de fond dans notre région. L'INSEE prévoit qu'en 2030, la Guadeloupe sera la deuxième région la plus âgée de France, et dans le même temps on constate un désengagement du système scolaire en ce qui concerne la filière « Accompagnement, Soins et Services à la Personne » en plein accroissement des besoins. En fait, ce sont des filières considérées comme trop coûteuses par nos autorités aussi bien régionales que rectoriales.

Mais d'autres problèmes se posent en matière de lien entre le système éducatif et le développement du pays. Par exemple, accepte-t-on de prendre en compte la contradiction cognitive dans la politique éducative, entre les attentes de l'institution et celles des familles.

A aucun moment la notion de besoin ne s'appuie sur les bases de la réalité quotidienne de notre pays et de ses habitants.

Pourtant, il existe des instances de concertation avec la société civile au niveau des établissements, des bassins, de toute l'académie, mais elles ne jouent pas leur rôle pour décider d'orientations politiques mieux adaptées aux besoins du territoire, de son développement socioéconomique et culturel. On peut citer par exemple le CEN.

L'école doit partir de la propre réalité de l'élève. Il faut adapter les programmes. Il faut valoriser les ressources dont nous disposons localement. Ainsi, nous avons un lycée agricole qu'il faut rentabiliser. Il faut montrer qu'un agriculteur est un travailleur épanoui. Il y a de la place pour travailler dans ce domaine. Il est étonnant de voir cette cinquantaine d'enfants qui ne connaissent pas un suretier ! Les enfants apprennent dans le virtuel et non dans le concret, il n'y a pas de logique pratique.

Il n'y a pas que les enfants à ne pas se connaître, à ne pas se reconnaître dans leur environnement géographique et historique, les enseignants non plus.

Nous constatons aussi qu'il n'y a pas suffisamment de dispositifs pour permettre aux élèves de connaître la Caraïbe. Donc on ne peut pas espérer avoir des débouchés dans cette zone.

Mais le recours intensif aux nouvelles technologies ne risque-t-il pas de dénaturer la relation professeur/élèves. Ne faudrait-il pas s'interroger sur nos pratiques du numérique ?

On peut aussi s'interroger sur l'absence du créole dans les classes euro-caribéennes. Effectivement, avec les nouveaux programmes, l'enseignement des Langues et Cultures Régionales (LCR) laissé à l'appréciation des chefs d'établissement risque purement et simplement de disparaître.

Des universitaires canadiens viennent recruter ici, mais il faut mettre des garde-fous : quel retour sur investissement pour la Guadeloupe ?

On peut également s'interroger sur les emplois qui peuvent être proposés aux jeunes pour revenir en Guadeloupe car l'élite sociale et culturelle s'en va. Qui reste au pays ?

Tous ne vont pas revenir, mais il faut trouver le moyen et créer les opportunités pour en garder un maximum. Avec une prise de conscience précoce des besoins du pays, l'élite guadeloupéenne voudra rester chez elle en dépit des salaires moins élevés.

On note aussi que des enfants sont vraiment surpris par l'énorme potentiel énergétique de la Guadeloupe alors que 90 % de notre consommation est basée sur le pétrole. En Guadeloupe, nous avons effectivement le soleil, le vent, la mer, la biomasse... Il convient
Il est donc important :

- D'entamer des discussions avec les responsables politiques locaux pour susciter une prise de conscience du rôle de l'école dans le développement du territoire,
- De revoir la politique d'orientation scolaire,
- D'éduquer la jeunesse à la préservation et à l'utilisation raisonnée de ces ressources et de développer une offre de formation leur permettant de travailler dans le domaine des énergies renouvelables.

Enfin, il est nécessaire de susciter et de développer au sein de l'Université des Antilles et dans la société guadeloupéenne un large débat sur « une Université pourquoi faire » afin de contribuer à ce que l'Ecole de la maternelle à l'université devienne un véritable outil de développement de nos territoires.

E) FIDÉLISER ET RENFORCER LA SYNDICALISATION

Si notre avancée est notable, en termes de représentativité dans pratiquement tous les corps et toutes les instances académiques et universitaires, nous devons admettre qu'il y a encore beaucoup à faire. D'ailleurs, compte tenu des objectifs que nous nous fixons, quel que soit le secteur de l'éducation, le SPEG a besoin de se renforcer pour peser suffisamment sur les orientations du Rectorat, de l'Université et des différentes autorités administratives en matière de gestion académique ou de relations avec les représentants des personnels comme sur celles de l'université.

Pour ce faire nous devons continuer à :

- Construire des réseaux de militants dans tous les établissements, particulièrement dans la région Basse-Terre et sud Grande-Terre, les circonscriptions et au sein des services du rectorat.
- Former nos cadres et nos militants pour développer leur capacité à répondre aux attentes et interrogations des personnels sur le terrain et pour qu'ils

soient en mesure d'expliquer et diffuser la ligne syndicale, les revendications et l'objectif du SPEG

- Dynamiser notre système de communication interne et grand public
- Développer des échanges et des rencontres pour mettre en commun les expériences positives.
- Développer les intérêts de la syndicalisation.

Outils de syndicalisation

- Former les délégués du SPEG à la syndicalisation
- Disposer des bulletins d'adhésion, plaquettes de syndicalisation dès la rentrée pour syndiquer
- Fidéliser nos adhérents en privilégiant le prélèvement automatique comme moyen de paiement

CONCLUSION

La situation de l'Ecole dans l'Académie de Guadeloupe est préoccupante, tous secteurs confondus. Les élèves, les étudiants et les personnels en sont les principales victimes. Les premiers voient leur avenir s'assombrir de jour en jour, les seconds font l'objet de pressions de toutes sortes et observent presque impuissants la transformation radicale de leur métier à travers des réformes successives inopinées. Si nous n'y prenons garde les enseignements répondant aux besoins de notre pays risquent de disparaître progressivement. Seule la mobilisation de tous les personnels de tous les secteurs permettra de renverser le cours des choses. Ce combat est, certes, rude mais salubre.

Morne-à-L'Eau, le 4 juillet 2021